

ATTESTATION SUR L'HONNEUR
justifiant les années de services dans les sociétés musicales et chorales

A remplir uniquement par le président

Je soussigné (*nom, prénom, domicile*)

M. Mme Mlle

Président de la société (*nom, prénom, domicile*)

Certifie que la durée des services accomplis par (*nom, prénom, domicile*)

M. Mme Mlle

En qualité de membre exécutant⁽¹⁾ (instrumentiste ou chanteur)⁽²⁾ dans cette société est la suivante :

du _____ à ce jour

OU, si le service n'a pas été continu, indiquer la date d'entrée et chaque date de sortie :

du _____ au _____
du _____ au _____
du _____ au _____

Services militaires : du _____ au _____

Fait à

Le

Signature

Visa et cachet du Maire

⁽¹⁾ la qualité de membre exécutant est attribuable à un directeur de société lorsque, par la nature de ses fonctions, l'intéressé coopère à l'exécution musicale et peut être par conséquent assimilé à un exécutant supérieur.

⁽²⁾ supprimer la formule inutile

⁽³⁾ ne peuvent être comptés dans le total que les services militaires imposés par la loi à tous les français et qui accomplis depuis l'entrée dans la société, représentent une interruption des services rendus à cette société. Les services militaires par engagement ou rengagement volontaire (même dans une musique militaire) ne peuvent être comptés que s'ils ont été accomplis en temps de guerre et s'ils représentent une interruption des services rendus dans une société